

# RÈGLES DE RÉMUNÉRATION DES ARBITRES

Les arbitres doivent impérativement soumettre une feuille de match complète pour recevoir leur paiement. Le port du maillot obligatoire pour tous les arbitres officiels ITSF.

Aucune rémunération ne sera attribuée pour les arbitres non officiels.

C'est à l'organisateur du tournoi de régler les frais d'arbitrage, et si besoin de mettre en place des frais d'inscription supplémentaires pour pouvoir financer ces frais.

Un arbitre officiel qui souhaite passer au grade supérieur doit en faire la demande auprès de la Commission du Règlement de jeu et de l'Arbitrage (mail : [ffft@francebabyfoot.com](mailto:ffft@francebabyfoot.com))

Voici les tarifs pour les CNFT 1 (non ITSF) :

Grade arbitre officiel ITSF	Rémunération par match En tant que Arbitre <b>principal</b>	Rémunération par match En tant que Arbitre <b>assistant</b>
Arbitre Assistant	3€	2€
Arbitre Régional	3€	2€
Arbitre National	5€	2€
Arbitre International * et **	5€	2€

Pour les CNFT 1 sanctionné ITSF (ITSF Master Series et ITSF Pro Tour) ainsi que le World Serie by Bonzini, les tarifs en vigueur sont ceux appliqués par l'ITSF.

Grade arbitre officiel ITSF	Rémunération par manche En tant que Arbitre <b>principal</b>	Rémunération par manche En tant que Arbitre <b>assistant</b>
Arbitre Assistant	2€	2€
Arbitre Régional	3€	2€
Arbitre National	3€	2€
Arbitre International * et **	5€	2€

Pour les CNFT 2, 3 et 4, voici les tarifs à appliquer :

Grade arbitre officiel ITSF	Rémunération par match En tant que Arbitre <b>principal</b>	Rémunération par match En tant que Arbitre <b>assistant</b>
Arbitre Assistant	1€	/
Arbitre Régional	1€	/
Arbitre National	2€	/
Arbitre International * et **	2€	/